



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 9 janvier 2024

## Communiqué de presse

### Nouvelle carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville

10 ans après la publication de la loi Lami, une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en France métropolitaine est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (décret du 29/12/2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>).

Grace à ce nouveau zonage, qui tient mieux compte de l'évolution des réalités socio-économiques, 1362 territoires métropolitains répartis dans tous les départements bénéficieront des dispositifs de la politique de la ville, parmi lesquels :

- 960 quartiers maintenus voient leur périmètre évoluer ;
- 111 nouveaux quartiers entrants;
- 40 quartiers sortants (du fait d'une amélioration socio-économique, d'une évolution démographique).

Pour le département de Tarn-et-Garonne, ce sont 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui sont reconnus au 1er janvier 2024. Aux 2 quartiers déjà existants sur Montauban (Cœur de ville, Médiathèque), s'ajoute celui de Beausoleil-Bas. A ces 3 quartiers s'ajoutent ceux déjà existants à Moissac : le Centre ville et le Sarlac.

Cette nouvelle cartographie résulte d'un travail très étroit de concertation des services de l'État et des élus locaux tout au long de l'année 2023, pour que le zonage soit défini au plus près des réalités locales, à partir des données issues des travaux des services de l'Insee (Institut nationale de la statistique et des études économiques) et de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).

Les habitants résidant dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficieront des dispositifs de la politique de la ville, notamment en matière fiscale, autour des enjeux éducatifs, d'emploi, d'insertion et de développement économique ou sociaux notamment.

Sur la base de cette nouvelle géographie prioritaire, les contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 » seront signés d'ici le 31 mars prochain avec deux objectifs prioritaires :

- être des vrais projets de territoire,
- permettre de répondre aux enjeux identifiés en lien étroit avec les habitants et s'assurer de la mobilisation du droit commun pour les QPV.

Pour en savoir plus :

<https://www.ecologie.gouv.fr/dossier-presse-nouvelle-carte-des-quartiers-prioritaires-politique-ville>

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Solidarite-et-cohesion-sociale/Politique-de-la-ville/Nouvelle-carte-des-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville>